



---

**CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (OU À DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE), AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, NI DANS AUCUN AUTRE ÉTAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE CONFORMEMENT AU DROIT APPLICABLE.**

## **UCB clôture le placement de EUR 300 millions d'obligations perpétuelles subordonnées**

- Les Obligations ont été émises à 99,499% et avec un coupon annuel de 7,75%
- L'émission servira à refinancer des dettes existantes
- Le traitement comme fonds propres (*equity*) permet une optimisation de la structure du capital

### **Bruxelles, Belgique, 8 mars 2011 – information réglementée**

Le présent communiqué de presse constitue une information réglementée au sens de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

UCB SA ("UCB" ou la "Société") annonce ce jour qu'elle a clôturé le placement (l'« Offre ») de EUR 300 millions d'obligations perpétuelles subordonnées (les « Obligations »).

Les Obligations ont été placées par une procédure de constitution de livre d'ordres accélérée auprès d'investisseurs institutionnels en Europe. L'opération a été menée par Bank of America Merrill Lynch, BNP Paribas et ING Belgique en tant que Joint Bookrunners de l'Offre. The Royal Bank of Scotland a agi en tant que Senior Co-Lead Manager. Crédit Agricole CIB et Mitsubishi UFJ Securities International ont agi en tant que Co-Lead Managers de l'Offre. Bank of America Merrill Lynch a agi en tant que Structuring Manager (conseiller de structuration) pour cette transaction.

Les Obligations subordonnées et perpétuelles, qui seront traitées comptablement en fonds propres (*equity*) selon les normes International Financial Reporting Standards (IFRS), seront émises à 99,499 pour cent et offriront aux investisseurs un coupon de 7,75% par an pendant les cinq premières années. Les Obligations n'ont pas d'échéance fixée mais UCB aura le droit de rembourser les Obligations à partir du cinquième anniversaire de leur émission, en 2016 et ensuite chaque trimestre. Les Obligations devraient être cotées à la Bourse du Luxembourg.

La date de paiement est fixée au 18 mars 2011.



« Nous sommes à nouveau très heureux de la confiance dont les investisseurs ont fait preuve à notre égard en répondant positivement à notre offre obligataire » a déclaré Detlef Thielgen, Chief Financial Officer d'UCB. « Les objectifs de cette offre sont d'accélérer la réduction du taux d'endettement d'UCB et d'optimiser la structure du capital en conséquence. »

En 2009, UCB a diversifié son portefeuille d'obligations par l'émission de trois obligations distinctes. La transaction annoncée ce jour optimise davantage la structure du capital, dans la mesure où les obligations subordonnées perpétuelles seront, conformément aux normes IFRS, traitées en fonds propres (*equity*) dans le bilan d'UCB. Le produit de cette émission sera affecté au refinancement de dettes existantes et aux fins générales de l'entreprise.

#### **Pour plus d'informations**

Nancy Nackaerts, External Communications, UCB  
T +32.473.864.414 or T +32.2.559.92.64, nancy.nackaerts@ucb.com

Michael Tuck-Sherman, Investor Relations, UCB  
T +32.2.559.9712, michael.tuck-sherman@ucb.be

#### **A propos d'UCB**

UCB (Bruxelles, Belgique) ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique globale centrée sur la découverte et le développement de médicaments innovants et de solutions permettant de transformer les vies des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Avec plus de 8 500 personnes réparties dans quelques 40 pays, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 3,2 milliards en 2010. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole: UCB).

#### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Ces déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes qui peuvent impliquer que les résultats réels diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences: les modifications affectant le contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, les effets de décisions judiciaires futures, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change, ainsi que le recrutement et la rétention de ses collaborateurs.

#### **Avertissement**

**CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (OU AUX RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE), AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, NI DANS AUCUN AUTRE ÉTAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN FONCTION DU DROIT APPLICABLE**

**CETTE ANNONCE EST FOURNIE À SEUL TITRE D'INFORMATION GÉNÉRALE ET NE FAIT NULLEMENT PARTIE DE LA VENTE D'UNE OFFRE QUELCONQUE OU DE LA SOLlicitation D'UNE OFFRE QUELCONQUE D'ACHAT DE TITRES. LA DISTRIBUTION DE CETTE COMMUNICATION, AINSI QUE L'OFFRE ET LA VENTE DANS CERTAINS ÉTATS DES TITRES DÉCRITS AU SEIN DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION, PEUVENT ÊTRE SOUMISES À DES RESTRICTIONS LÉGALES. TOUTE PERSONNE LISANT CETTE COMMUNICATION NE VEILLERA DONC À S'INFORMER ET À RESPECTER CES RESTRICTIONS.**

**TOUTE OFFRE ET TOUT DOCUMENT FORMEL Y AFFECTANT SERA SOUMIS À DES CONDITIONS SUSPENSIVES ET RÉGULATOIRES Y COMPRIS CELLES QUI SONT USUELLES DANS CE GENRE D'OFFRE. AUCUNE OFFRE N'ABOUTIRA SI CES CONDITIONS SUSPENSIVES NE SONT PAS REMPLIES OU SI UNE CONDITION RÉGULATOIRE SE RÉALISE OU À DÉFAUT DE RENONCIATION À L'UNE DE CES CONDITIONS, S'IL ÉCHET.**



*CETTE COMMUNICATION NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT. LES OBLIGATIONS NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU DISTRIBUÉES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, OU POUR LE COMPTE OU POUR LE BÉNÉFICE DE RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (TELS QUE DÉFINIS PAR LES DISPOSITIONS DU SECURITIES ACT), SANS ENREGISTREMENT PRÉALABLE OU EN L'ABSENCE D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU US SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDÉ (LE « SECURITIES ACT »). LES OBLIGATIONS SONT SOUMISES AUX DROIT FISCAL DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. UCB N'A L'INTENTION D'ENREGISTRER AUCUNE PARTIE DE L'OFFRE ENVISAGÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, NI D'ÉMETTRE UNE QUELCONQUE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. L'OFFRE EST RÉALISÉE HORS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS ADOPTÉES EN VERTU DU SECURITIES ACT.*

*CETTE COMMUNICATION EST UNE PUBLICITÉ, ET NON UN PROSPECTUS AU SENS DE LA DIRECTIVE 2003/71/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2003 (TELLE QUE TRANSPOSÉE DANS CHAQUE ÉTAT MEMBRE DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA « DIRECTIVE PROSPECTUS »).*

*DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (« EEE »), L'OFFRE OBLIGATAIRE EST SEULEMENT DESTINÉE AUX INVESTISSEURS QUALIFIÉS DANS LE SENS DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS (« INVESTISSEURS QUALIFIÉS »), EN ACCORD AVEC LES RÈGLES RESPECTIVES EN APPLICATION DANS CHAQUE ÉTAT MEMBRE DANS LESQUELS LES OBLIGATIONS SONT OFFERTES. TOUTE PERSONNE RESSORTISSANTE DE L'EEE, À L'EXCEPTION DU ROYAUME-UNI, QUI ACQUIÈRE LES OBLIGATIONS A LA SUITE DE TOUTE OFFRE (UN « INVESTISSEUR ») OU À LAQUELLE TOUTE OFFRE D'OBLIGATIONS EST FAITE SERA PRÉSUMÉE AVOIR DÉCLARÉ ET APPROUVÉ ÊTRE UN « INVESTISSEUR QUALIFIÉ » (TEL QUE DÉFINI CI-DESSUS). TOUT INVESTISSEUR SERA ÉGALEMENT PRÉSUMÉ AVOIR DÉCLARÉ ET APPROUVÉ QUE (I) TOUTE OBLIGATION QU'IL A ACQUISE SUITE À L'OFFRE N'A PAS ÉTÉ ACQUISE AU BÉNÉFICE DE PERSONNES RESSORTISSANTES DE L'EEE AUTRES QUE DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS, OU DE PERSONNES RESSORTISSANTES DU ROYAUME-UNI OU D'AUTRES ÉTATS-MEMBRES (DANS LESQUELS UNE LÉGISLATION ÉQUIVALENTE EXISTE) POUR LESQUELLES L'INVESTISSEUR DISPOSE DE L'AUTORITÉ DE PRENDRE DES DÉCISIONS DE MANIÈRE DISCRÉTIONNAIRE, ET (II) LES OBLIGATIONS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUISES EN VUE DE LEUR OFFRE OU DE LEUR REVENTE DANS L'EEE À DES PERSONNES LORSQU'IL EN RESULTERAIT L'OBLIGATION POUR LA SOCIÉTÉ OU LES JOINT BOOKRUNNERS (MEMBRES DU SYNDICAT) DE PUBLIER UN PROSPECTUS CONFORMEMENT À L'ARTICLE 3 DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS. LA SOCIÉTÉ, LES JOINT BOOKRUNNERS (MEMBRES DU SYNDICAT) ET CHACUNE DE LEURS FILIALES RESPECTIVES, ET AUTRES, INVOQUERONT LA VÉRACITÉ ET L'EXACTITUDE DES DÉCLARATIONS ET ACCORDS PRÉCITÉS.*

*CETTE COMMUNICATION EST UNIQUEMENT ADRESSÉE AUX PERSONNES SUIVANTES AU ROYAUME-UNI : (I) LES PERSONNES AYANT UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS DES MATIÈRES RELATIVES À DES INVESTISSEMENTS TOMBANT SOUS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE 19(5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000 (FINANCIAL PROMOTION) ORDER 2005 (L'« ORDONNANCE »), (II) LES PERSONNES TOMBANT SOUS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE 49 DE L'ORDONNANCE ET (III) LES PERSONNES AUXQUELLES ELLE PEUT LÉGALEMENT ÊTRE COMMUNIQUÉE (L'ENSEMBLE DE CES PERSONNES ÉTANT APPELÉ LES « PERSONNES QUALIFIÉES »). AU ROYAUME-UNI, LA PRÉSENTE COMMUNICATION N'EST DESTINÉE QU'À DES PERSONNES QUALIFIÉES ET TOUT INVESTISSEMENT OU ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT AUXQUELS SE RAPPORTE CETTE COMMUNICATION N'EST ACCESSIBLE QU'AUX PERSONNES QUALIFIÉES. AU ROYAUME-UNI, IL NE SERA RÉPONDU AUX DEMANDES RÉSULTANT DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION QUE SI LA PERSONNE CONCERNÉE EST UNE PERSONNE QUALIFIÉE. LES AUTRES PERSONNES NE DEVRAIENT PAS AGIR NI SE BASER SUR LA PRÉSENTE COMMUNICATION OU SUR TOUTE INFORMATION CONTENUE DANS CELLE-CI.*

*TOUT ACHAT OU TOUTE DEMANDE D'OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ CONFORMÉMENT À L'OFFRE NE PEUT SE FAIRE QU'EN SE BASANT SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ AU MOMENT OPPORTUN DANS LE CADRE DE L'OFFRE.*